

3003 Berne, le 17 février 1977

+300.- ✓

La coopération technique suisse  
et les projets touristiques :

NOTE au Chef de la Division opérationnelle  
et au Délégué

---

En conclusion de la discussion sur la note présentée au comité de programmation du 10.2.1977, il a été décidé que la Coopération technique ne pouvait pas rejeter systématiquement les requêtes qui lui sont adressées en matière de tourisme, mais devait au contraire "assumer ses responsabilités" face à un phénomène appelé à prendre de plus en plus d'importance dans le monde à venir.

De nombreux collaborateurs, dont les soussignés, jugent les arguments et les exemples qui ont été avancés à l'appui de cette thèse peu convaincants et même trompeurs. Ils estiment que <sup>pour</sup> la plupart des pays en voie de développement, et en particulier pour les plus pauvres d'entre eux (que la CTS se doit de privilégier), le tourisme est un leurre qui en réalité, dans les conditions d'inégalité qui régissent les rapports des pays en question avec les pays industrialisés, contribue à accroître le sous-développement sous toutes ses formes.

Sans reprendre ici dans le détail tout ce qui a déjà été dit et écrit sur ce sujet, les soussignés constatent notamment que :

- a) les bienfaits économiques du tourisme, que l'on met le plus souvent en avant, sont loin d'être évidents;
- b) les effets sociaux et culturels du tourisme sont presque toujours déplorables;

- 2 -

- c) le tourisme est imposé aux populations qui dès lors le subissent plus qu'elles n'en profitent;
- d) les ~~vrais~~ <sup>principaux</sup> bénéficiaires du tourisme dans les pays en voie de développement sont les pays industrialisés; <sup>ainsi que certaines couches aisées des pays hôtes;</sup>
- e) la partie de l'opinion publique qui s'intéresse le plus aux problèmes des pays en voie de développement est extrêmement sensible aux méfaits du tourisme et donc très critique à l'endroit de tout effort de coopération dans ce secteur;
- f) la CT est incapable d'influer sur le développement du tourisme en tant que tel, qui obéit essentiellement à des exigences de rentabilité pour les investisseurs.

En conséquence, les collaborateurs soussignés pensent que, compte tenu :

- 1<sup>o</sup>) du souci de la CT d'apporter son aide aux plus pauvres;
- 2<sup>o</sup>) des besoins immenses de nos partenaires dans des domaines d'importance vitale;
- 3<sup>o</sup>) des moyens limités dont nous disposons et donc de la nécessité d'opérer un tri parmi les demandes qui nous parviennent,

la CTS a mieux à faire que de collaborer à la conception et à la promotion du tourisme dans les pays en voie de développement et demandent au Chef de la Division opérationnelle et au Délégué de revenir sur la décision de pragmatisme (pas d'objection de principe au tourisme, mais analyse de chaque cas pour lui-même) prise lors du dernier comité de programmation et de déclarer, ainsi que cela a été suggéré au cours de la discussion, un "moratoire" concernant les projets touristiques<sup>1)</sup> jusqu'à ce que le Service ait pu mener une réflexion approfondie sur le sujet.

Remis sous forme de pétition  
au chef de la Div. op. M. Wilhelm,  
le 18.2.1977

1) à l'exclusion évidemment des projets en cours ou déjà en voie de préparation